|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG HOME – Direction Sécurité Intérieure – Unité D.5 Criminalité organisée & drogues |
| Numéro de poste Sysper: | 488325 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Jo De Cock  4ème trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-06-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Au sein de la direction de la sécurité intérieure, l’unité HOME.D.5 «Criminalité organisée et drogues» de la DG Affaires intérieures et migration est l’unité chef de file de la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogue et est responsable de l’élaboration et de la mise en œuvre des politiques générales de prévention et de lutte contre la grande criminalité organisée (réseaux criminels à haut risque, recouvrement et confiscation d’avoirs, criminalité financière, prévention de la criminalité) et de la drogue (lutte contre le trafic de drogues, prévention de la demande et réduction des dommages liés à la drogue), ainsi que de la traite des êtres humains.

Notre mission est de contribuer à un niveau élevé de sécurité au sein de l’Union européenne en élaborant et en mettant en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre la grande criminalité organisée, conformément à la stratégie ProtectEU. Il s’agit notamment de domaines tels que le trafic de drogues, la criminalisation de la participation à une organisation criminelle et du blanchiment d’argent, le recouvrement des avoirs, l’accès des services répressifs aux informations financières, le trafic illicite de biens culturels et la criminalité environnementale. L’unité promeut également, par l’intermédiaire des réseaux pertinents de l’UE, l’approche administrative contre l’infiltration criminelle ainsi que les politiques de prévention de la criminalité. En coopération avec Europol, nous encourageons la coordination interservices par l’intermédiaire de la «plateforme européenne contre les menaces criminelles» (EMPACT), qui s’attaque aux menaces criminelles les plus importantes qui pèsent sur l’UE.

L’unité est chargée de la mise en œuvre de la feuille de route de l’UE pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, y compris la gestion du partenariat public-privé de l’Alliance européenne des ports visant à renforcer la résilience des pôles logistiques contre les réseaux de trafic de drogues.

L’unité coordonne tous les aspects de la politique anti-drogue de l’UE découlant du plan d’action de l’UE et de la stratégie de l’UE en matière de drogue, qui couvrent à la fois l’offre et la réduction de la demande de drogues. L’unité supervise également la coopération internationale en matière de drogue et gère la représentation de l’UE au sein des organisations internationales (Office des Nations unies contre la drogue et le crime — ONUDC, Commission des stupéfiants des Nations unies, Conseil de l’Europe et Organisation de coopération et de développement économiques). L’unité est également chargée de l’Agence de l’Union européenne pour les drogues (EUDA) et du Forum de la société civile sur la drogue dans l’UE.

Nous sommes une unité dynamique composée de 20 collègues, dotée d’une atmosphère de travail positive et d’un esprit d’équipe. L’unité est organisée en trois équipes travaillant sur: Criminalité organisée, politique en matière de drogue et traite des êtres humains. Nous sommes fiers de promouvoir un environnement de travail collaboratif et dynamique dans lequel les contributions de chacun sont appréciées. Nous sommes attachés à la diversité, à l’équité et à l’inclusion et nous nous efforçons de créer une culture positive sur le lieu de travail qui favorise l’épanouissement professionnel et personnel.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste d’expert national très stimulant pour un collègue qualifié et motivé au sein d’une équipe ouverte et accueillante, qui valorise fortement le travail en équipe et une approche collégiale.

Le titulaire du poste contribuera à l’élaboration, à la préparation, à la coordination, à l’évaluation et à la mise en œuvre de mesures visant à prévenir et à combattre le trafic de stupéfiants.

Le titulaire du poste soutiendra notamment la préparation et la mise en œuvre ultérieure du plan d’action de l’UE sur le trafic de drogue, en collaboration avec le coordinateur de la Commission européenne chargé de la lutte contre le trafic de drogue. Il/elle contribuera à l’élaboration, à la préparation, à la coordination et à la mise en œuvre de mesures spécifiques découlant du cadre de l’UE en matière de drogue et sera appelé à assurer la mise en œuvre de différentes actions au titre de la stratégie ProtectEU dans le domaine du trafic de stupéfiants.

Le titulaire du poste sera chargé de diriger les activités des projets et réseaux pertinents financés par l’UE, de la supervision des axes de travail liés aux stupéfiants au sein de l’EMPACT, et d’assurer la liaison avec les interlocuteurs, y inclus Europol. Il/elle assurera la liaison avec d’autres services de la Commission afin de suivre l’état d’avancement de la mise en œuvre des politiques pertinentes pour le trafic de stupéfiants et les liens avec les initiatives de la DG HOME.

Il/elle devra rédiger des documents d’orientation destinés à être utilisés à l’intérieur et à l’extérieur de la Commission et préparer des réponses aux questions parlementaires. Les tâches comprennent également la rédaction de notes d’information et d’autres demandes de contribution, ainsi que la préparation de différents événements avec des parties prenantes internes et externes.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue enthousiaste et motivé, doté de bonnes compétences en matière de planification, d’analyse et de communication, ayant le sens des responsabilités et la capacité de hiérarchiser les tâches. Un candidat idéal devrait être tourné vers l’avenir et dynamique, désireux de développer et de présenter de nouvelles idées susceptibles de contribuer à relever le défi de la criminalité organisée.

L’expert national sélectionné devrait avoir une très bonne compréhension des tendances dans le domaine de la criminalité organisée et des défis auxquels sont confrontées les autorités compétentes lorsqu’elles enquêtent sur ces groupes, en particulier dans les affaires transfrontalières.

Il devrait être en mesure de s’appuyer sur son expérience au niveau national pour contribuer à l’élaboration de politiques, d’outils et de pratiques de l’UE qui aident efficacement les États membres à lutter contre la criminalité organisée.

Le titulaire du poste doit être un collaborateur flexible, capable de travailler en partenariat étroit avec ses collègues. Le poste requiert de bonnes compétences en matière d’organisation et de coordination, ainsi que la capacité de rédiger des textes.

La connaissance des problèmes auxquels les autorités compétentes sont confrontées lorsqu’elles enquêtent le trafic des stupéfiants constitue un atout.

Les candidats doivent avoir une très bonne maîtrise de l’anglais. La connaissance du français serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)